
Dynalim, un outil financier au service des PME régionales

Mercredi 16 mars, au Centre de Ressources Domotique, plusieurs porteurs de projet et chefs d'entreprise ont pu découvrir le fonds de co-investissement DYNALIM, outil financier au service des PME régionales, pour considérer l'opportunité que leur offrait ce type de co-investissement.

HISTORIQUE

En avril 2012, le Fonds de Co-Investissement DYNALIM, issu de l'emprunt obligataire lancé en 2011 par la Région Limousin, était doté à l'origine de 17 millions d'euros dont 2 millions de fonds européens. Aujourd'hui, son capital est de 19,9 millions d'euros par une dotation supplémentaire en 2015 de 2,9 millions d'euros de fonds FEDER.

L'utilisation de ce fonds peut se faire de manière complémentaire avec les autres outils d'ingénierie financière auquel participe la région et avec les aides qu'elle octroie par ailleurs (avance remboursable et subvention).

ESPRIT

Les porteurs de projet ou les chefs d'entreprise sélectionnés doivent présenter des Business Plan qui portent sur des créations d'emplois pérennes dans une logique de développement durable.

DYNALIM est au service des PME régionales dans le but de favoriser la croissance régionale et des retours sur investissement bénéficiant à l'ensemble des acteurs.

SECTEURS-CLE

DYNALIM peut intervenir au sein des PME au sens européen du terme. Les PME cibles doivent être en phase d'amorçage, de démarrage, d'expansion ou de reprise/transmission. Les entreprises de plus de 250 salariés sont donc exclues.

DYNALIM n'intervient pas au sein d'entreprises en difficulté.

CONTACTS PRESSE :

Lucie GRUAU : Chargée de Communication Evènementiel & Médias - lucie.gruau@agglo-grandgueret.fr - 05.55.41.72.71

Stéphane SAINT-AMAND : Directeur du Pôle Domotique et Santé Odyssee 2023 – stephane.saintamand@agglo-grandgueret.fr - 05.87.63.00.07

Priorités :

- L'innovation et la R&D
- La filière bois et l'agroalimentaire
- Les énergies renouvelables, l'environnement
- L'économie sociale et solidaire

Dans une vision élargie de l'action de DYNALIM, le fonds soutient également les projets présentant un intérêt pour l'emploi ou l'économie du territoire.

CO-INVESTISSEMENT

Il s'agit d'un partenariat public-privé « obligatoire ».

DYNALIM intervient exclusivement aux côtés d'un ou de plusieurs co-investisseurs privés.

Le co-investisseur privé peut prendre la forme d'un fonds, d'une société capital risque ou être identifié comme Business Angels.

Une intervention pari passu (qui signifie d'un pas égal en latin) : les co-investisseurs privés, une fois agréés, interviennent au même moment, dans les mêmes conditions que DYNALIM.

Le dirigeant de l'entreprise cible, ainsi que les personnes physiques, ne pourront être considérés comme co-investisseurs privés.

MODALITES ET OUTILS D'INVESTISSEMENT

Montant des interventions

- Le ticket d'intervention est compris entre 50.000 € et 1.500.000 €.
- Le montant maximum d'intervention par entreprise et par an est fixé à 1.500.000 €.
- Les participations de DYNALIM doivent rester minoritaires (maximum de 66% avec le co-investisseur) et temporaires.

CONTACTS PRESSE :

Lucie GRUAU : Chargée de Communication Evènementiel & Médias - lucie.grau@agglo-grandgueret.fr - 05.55.41.72.71

Stéphane SAINT-AMAND : Directeur du Pôle Domotique et Santé Odyssée 2023 – stephane.saintamand@agglo-grandgueret.fr - 05.87.63.00.07

Moyens d'intervention

- Actions
- Obligations convertibles
- Bons de souscription d'actions
- Avances en comptes courants bloqués d'associés
- Prêts participatifs

Gestion

La gestion du fonds est confiée à une société neutre garante de la transparence des opérations et de l'autonomie des entreprises bénéficiaires : SIPAREX (équipe de 3 personnes sur Limoges).

GOVERNANCE

Conseil de direction (7 personnes) :

- Président de la SASU FCI LIMOUSIN (DYNALIM) : Jacques CHRISTEN
- 4 élus régionaux ALPC
- 2 personnalités du monde économique local.

BILAN

La feuille de route rédigée à l'époque (2012) a été respectée. Après 4 ans d'existence, ce sont 10,4 millions d'euros (52% du fonds global) qui ont été investis dans l'économie régionale par des prises de participation dans 28 PME qui ont entraîné un effet de levier de 4,12.

Cela signifie qu'un euro de DYNALIM a entraîné la levée de 4,12 euros (co-investisseurs et banques) dans l'écosystème soit 43 millions d'euros !

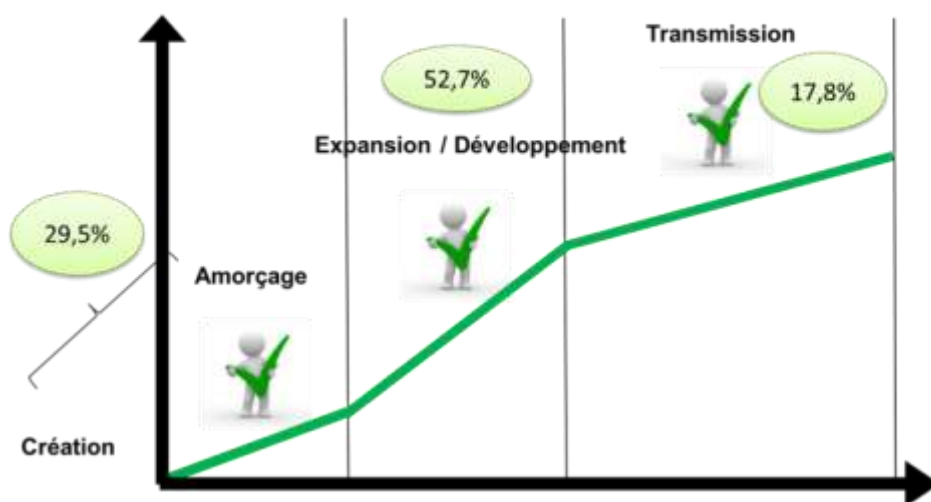
A ce jour, il reste environ 10 millions d'euros à investir dans des entreprises. Guéret et la Creuse doivent en bénéficier, d'où ce petit déjeuner avec des porteurs de projet potentiellement intéressés, organisé mercredi 16 mars.

CONTACTS PRESSE :

Lucie GRUAU : Chargée de Communication Evènementiel & Médias - lucie.gruau@agglo-grandgueret.fr - 05.55.41.72.71

Stéphane SAINT-AMAND : Directeur du Pôle Domotique et Santé Odyssée 2023 – stephane.saintamand@agglo-grandgueret.fr - 05.87.63.00.07

Investir pour accompagner l'entreprise



CONTACTS PRESSE :

Lucie GRUAU : Chargée de Communication Evènementiel & Médias - lucie.gruau@agglo-grandgueret.fr - 05.55.41.72.71

Stéphane SAINT-AMAND : Directeur du Pôle Domotique et Santé Odyssee 2023 – stephane.saintamand@agglo-grandgueret.fr - 05.87.63.00.07